

Mémoire

Concernant le

PROJET PARC ÉOLIEN PIERRE-DE-SAUREL

Par

Liette Parent-Leduc

Saint-Robert

Présenté à Madame Anne-Lyne Boutin, coordonnatrice

BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES SUR L'ENVIRONNEMENT

Je suis née à Saint-Robert dans le rang Saint-Thomas et suis maintenant résidente au centre du village de Saint-Robert. Je m'intéresse à la *res publica* depuis longtemps. Je m'informe à travers les médias locaux, régionaux, nationaux et internationaux. Je participe, le plus souvent possible, aux rencontres d'information formelles soit physiquement soit par la voie de l'internet. Je m'intéresse à ce projet d'abord parce qu'il concerne l'environnement de mon milieu de vie quotidien et aussi parce qu'il aura un impact, s'il se développait, sur les finances publiques régionales et nationales. Et comme le précisait votre affiche invitante à l'avant de la scène, lors de la première partie de votre intervention à Yamaska : *Notre participation est essentielle.*

La préoccupation environnementale m'interpelle. Un ciel robertois souvent choisi par d'innombrables oiseaux migrateurs au printemps, un milieu agricole reconnu par son exceptionnelle qualité, un paysage enchanteur pour le regard admiratif de ses habitants, une qualité de vie exemplaire pour sa tranquillité champêtre pour le peu de bruit qui s'en dégage, un patrimoine défriché par mes ancêtres qui mérite respect et traitement judicieux; tout cela m'invite à rédiger ce texte aujourd'hui.

Comment affirmer la légitimité de ce projet ? Le 20 mai dernier, lors d'une rencontre du BAPE à Yamaska, à une question de monsieur Yanick Caisse, résident de Sorel-Tracy, « *Qui sont les instigateurs de ce projet ?* », le directeur général de la MRC Pierre-de-Saurel, monsieur Denis Boisvert, ne peut nommer les personnes responsables, vaguement, ce seraient deux maires de notre MRC qui en ont discuté avec les neuf autres maires et ont répondu à l'appel d'offres d'Hydro-Québec. Au départ, ce serait, explique-t-il, l'ajout d'un volet entrepreneurial dans la *Loi sur les compétences municipales* édictée originalement le 1<sup>er</sup> janvier 2006. À la section II sur l'énergie du chapitre III sur les compétences exclusives d'une municipalité régionale de comté, on peut lire : *Toute municipalité régionale de comté peut constituer, avec une entreprise du secteur privé, une société en commandite pour produire l'électricité au moyen de l'énergie éolienne ou d'une centrale hydroélectrique.* Dans le but de diversifier les revenus de la MRC, le conseil des élus a d'abord proposé une centrale hydroélectrique à Saint-Ours sur la rivière Richelieu, nous révèle-t-on ce soir-là. L'analyse de ce projet s'est avérée comme projet non rentable et a été *tablettée* (sic). Cet échec a fait place à une étude de préfaisabilité de la MRC pour l'énergie éolienne et Hydro-Québec paierait 0,095 \$ le kilowatt selon les discussions de 2008. Si le prix était haussé au-delà de 0,11\$, la MRC irait de l'avant et continuerait les analyses. Au printemps 2009, le nouveau tarif de 0,125 \$ est annoncé et la démarche est enclenchée. La proposition de ce projet 100 %

communautaire remporte le maximum de points à ce sujet et seul, de ce genre entièrement communautaire, l'autorisation est accordée pour poursuivre dans cette voie de politique énergétique.

Toutefois, les citoyens de la MRC Pierre-de-Saurel sont informés par des séances d'information ponctuelles, proches de soirées positivistes de propagande, pour obtenir l'appui des conseils municipaux des 12 municipalités constituantes de notre MRC. Les manufacturiers de Gaspésie pour certaines composantes, des fournisseurs allemands pour d'autres, des représentants de diverses firmes de consultants, tous sont unanimes à regarder les aspects positifs de cette nouvelle source potentielle de revenus à partir de la livraison d'énergie, dès le 1<sup>er</sup> décembre 2015.

Mais, plus tard dans la soirée du 20 mai dernier, monsieur David Forcier, aussi résident du rang Saint-Thomas, à proximité d'une éolienne planifiée sur les terres face à son domicile, veut savoir *si les éoliennes seront vertes, recyclées lors de leur démantèlement prévu en 2035-2036?* L'équipe des promoteurs répond que le coût du démantèlement a été calculé avec une estimation sécuritaire, car on prévoit un coût d'élimination sans recyclage, par enfouissement. Première réflexion environnementale tronquée.

Quand madame Martine Champagne, résidente aussi du rang Saint-Thomas, s'informe *s'il y a une autre option que le démantèlement après les 20 ans d'usage*, on lui répond que dans le contexte réglementaire actuel, on s'en tient à l'appel d'offres seulement et aucune offre de renouvellement n'est prévu actuellement. Le démantèlement au coût prévu de 8 000 000 \$ ferait partie des budgets annoncés.

Monsieur Maurice Séguin de Saint-David, municipalité à proximité de celle d'Yamaska, s'interroge sur les raisons de ne pas avoir tenu de référendum sur l'intérêt et l'acceptation de la population des trois municipalités concernées, Saint-Robert, Saint-Aimé et Yamaska. On nous répond que *les maires connaissent bien leur milieu respectif et n'ont pas jugé opportun de faire un tel référendum*. Les maires (ou maire suppléant) des 3 municipalités concernées confirment alors qu'aucun citoyen n'avait manifesté de contestation à ce sujet. Que *tout le monde sont (sic) en accord avec ce projet* (madame Liebert, mairesse de Saint-Aimé) et que, pour monsieur Salvias, maire de Saint-Robert, *c'est unanime, à la municipalité de Saint-Robert, pour le gain économique* ». Il y aurait déjà 2,5 millions \$ investis, un nouveau mât de 100 mètres sera installé en mi-août 2014 au coût de 300 000 \$, et ce, avant même que le BAPE n'ait rédigé son rapport suite aux présentes audiences publiques.

Toutefois, un coûteux droit de retrait de l'une ou l'autre des municipalités locales de la MRC Pierre-de-Saurel, expliqué par monsieur Denis Boisvert ce 21 mai dernier, en relation à ce projet éolien, a été établi par un règlement adopté en janvier 2013 par le conseil de la MRC. Ce règlement ne facilite plus les discussions divergentes entre les élus et leurs concitoyens respectifs.

Les prévisions optimistes fournies, ces 20 et 21 mai derniers, sont celles basées sur les opérations des 5 premières années. Un bénéfice est attendu de près de 17 % des revenus bruts Mais les mécanismes des éoliennes vieillissent mal sous nos climats extrêmes. Les garanties des fabricants sont très souvent de 5 ans. Les frais d'entretien seront probablement croissants avec l'usage. Alors les bénéfices se transformeront-ils en perte nette ?

Ce projet fait monter de plus en plus de questions et d'inquiétudes sur les bénéfices potentiels déterminés avant même de connaître toutes les réponses aux questions posées les 20 et 21 mai devant le BAPE à Yamaska.

Les suivis sur la faune qui pourrait être affectée par ce projet d'éoliennes seront faits selon les événements qui surviendront. On nous assure qu'il y aura un suivi environnemental mais on précise difficilement combien de personnes y seront mobilisées, à quelle cadence seront recueillies les dépouilles d'oiseaux au pied des éoliennes, ... Un suivi nous est assuré sur le contrôle des règles, sur les activités conformes aux autorisations fournies par les gouvernements et ministères, sur les travaux, selon les valeurs des individus, des groupes et des collectivités. Mais des détails imprécis persistent sur les suivis qui seront effectués afin de diminuer l'impact sur la vie de la faune et des humains et sur l'environnement sonore ou visuel des résidents du secteur touché.

On annonçait le 23 avril dernier, à Yamaska, devant monsieur Alexandre Tardif, un conseiller en communication du BAPE, qu'une halte d'observation avec stationnement serait aménagée pour permettre aux touristes d'observer les éoliennes en marche. Monsieur Jacques Cartier, résident de Saint-Aimé et conjoint de la mairesse, interroge et s'inquiète si les chemins à vocation agricole seront encombrés par des touristes impatients et perturbateurs des activités agricoles habituelles.

Le 21 mai encore, la confirmation d'une telle halte et stationnement était devenu imprécise et s'enfonçait dans les incertitudes.

La commission sur les enjeux énergétiques du Québec a reconnu en février dernier que le développement des éoliennes en surplus dépassait largement nos besoins, pour les vingt prochaines années. Le coût d'achat de la production des éoliennes dépasse largement (3 à 4 fois) le prix que cette nouvelle énergie pourra être revendue. Cette perte sera assumée par la hausse actuelle, depuis avril, et future des tarifs d'électricité de tous les usagers résidentiels d'Hydro-Québec. Est-il légitime de faire payer par la population québécoise entière une externalité du projet d'éoliennes de notre MRC pour diversifier ses revenus, tout en tenant compte de l'acceptabilité sociale nouvellement connue inférieure aux informations véhiculées antérieurement et aux risques environnementaux pour la faune et à la diminution de 12 hectares de superficie agricole exceptionnelle.

L'échéancier présenté le 23 avril exposait l'étape des plans et devis dès l'été 2014, le début de la construction en automne 2014 alors que le rapport du BAPE peut être remis 4 mois après les présentes audiences et que le décret gouvernemental peut être émis 2 mois après le rapport du BAPE. Le temps n'est pas compressible. Un retard dans la production prévue à partir du 1<sup>er</sup> décembre 2015 entraînerait des pénalités de l'ordre potentiel de millions de \$. Le financement n'est pas encore ficelé en date du 21 mai. Les investisseurs sauront rapidement que le temps presse et que la négociation est urgente. Le pouvoir de négociation sera affaibli d'autant pour les promoteurs de ce projet et la MRC. Demeurent encore de nombreuses incertitudes, nombreuses interrogations non concluantes, nombreuses inquiétudes sur les impacts sur la santé des animaux, oiseaux et humains de la zone rapprochée des éoliennes.

Et si la rentabilité n'était pas au rendez-vous selon les prévisions des spécialistes consultés, qui paiera la note ? Évidemment, 100 % communautaire, impact de 100 % sur l'ensemble des contribuables ? Et les décideurs, les promoteurs et les propriétaires des terres agricoles accueillant les éoliennes ne perdraient rien (n'ayant pas investi personnellement de leurs propres ressources financières) pour leurs décisions prises sans la consultation appropriée et souhaitable des mêmes contribuables potentiellement payeurs ?

Un projet non essentiel pour notre région, ni pour les besoins énergétiques de la population québécoise pour un avantage aussi risqué pour la faune, l'agriculture, la qualité de vie des résidents à proximité de l'installation du parc éolien ? Le jeu en vaut-il la chandelle ?

Pour ces divers éléments, je recommande, monsieur le commissaire, de ne pas autoriser ce projet éolien de la MRC Pierre-de-Saurel tant que les besoins énergétiques du Québec n'en démontreront pas l'apport positif pour tous les contribuables de notre belle province. Aussi je propose plutôt d'augmenter les capacités de recherche et développement de technologies mieux adaptées à nos conditions climatiques, fabriquées au Québec, par de la main-d'œuvre qualifiée et québécoise plutôt qu'encourager des entreprises qui conçoivent leurs produits en Allemagne.